



Direction du Logement et de l'Habitat

2024 DLH 275 – Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat dans le 14e arrondissement – Subvention (647 184 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet a pour objet de vous soumettre les conditions de réalisation de 2 projets de création d'îlots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service dans le 14e arrondissement.

L'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants et la lutte contre les îlots de chaleur urbains sont des objectifs à part entière du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Ville de Paris.

Aussi, afin d'assurer un meilleur confort d'été aux locataires du parc social, contribuer au rafraîchissement de la ville dans son ensemble, et favoriser le développement de la biodiversité, la Ville de Paris encourage et accompagne les projets d'îlots de fraîcheur des bailleurs sociaux dès lors que la configuration des résidences le permet.

L'objectif est de favoriser les projets complets et innovants, qui mobilisent différents leviers d'action :

- Désimperméabilisation des sols ;
- Végétalisation du bâti, des cours et des espaces collectifs ;
- Mise en place d'équipements spécifiques (occultations, ombrières, cuves de stockage des eaux pluviales...).

Les actions isolées restent également encouragées si elles apportent une amélioration significative de l'inconfort thermique des logements en période estivale.

La Ville de Paris soutient également les projets d'amélioration de la qualité de service. Ces subventions permettent d'avoir un effet levier sur les travaux menés par les bailleurs sociaux sur les parties communes des immeubles de logements sociaux, afin d'en renforcer les ambitions. Elle peut ainsi participer au financement de projets de travaux visant à :

- Améliorer la sécurité, propreté, tranquillité des sites ;
- Reconfigurer les cheminements, accès, éclairages ;
- Créer ou améliorer des locaux partagés ;
- Requalifier des parties communes dégradées ;
- Faire des efforts supplémentaires par rapport aux obligations légales en termes de mise en accessibilité du site pour les personnes à mobilité réduite.

Ces projets sont menés en concertation avec les locataires et les amicales.

Nota bene : Les éventuels projets d'ilot de fraîcheur ou d'amélioration de la qualité de service mis en œuvre dans le cadre d'opérations de rénovations globales d'immeubles ou d'acquisition-amélioration de logements de l'arrondissement font l'objet d'une délibération distincte.

Au niveau de l'arrondissement, ces opérations permettront notamment :

- De végétaliser 2332 m² en pleine terre ;
- De désimperméabiliser 2104 m² ;
- De planter 3 arbres ;
- D'installer 100 occultants au sein d'un programme.

Le programme détaillé des travaux de chaque opération est indiqué dans les fiches techniques jointes en annexe, et fait l'objet d'une synthèse dans le tableau ci-dessous :

| Bailleur | Adresse | Nombre de logements sociaux concernés | Synthèse des travaux de création d'îlots de fraîcheur (IDF) | Travaux d'amélioration de la qualité de service (AQS) |
|---------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Paris Habitat | 2 rue Broussais | 79 | Equipements | Non |
| Paris Habitat | 2-14 rue du Général Humbert | 372 | Equipements ; Désimperméabilisation ; Végétalisation | Oui |

Le financement du projet situé 2 rue Broussais s'inscrit dans le cadre du Plan Volets.

Le prix de revient prévisionnel des opérations est détaillé dans le tableau ci-dessous, ainsi que le montant que le bailleur sollicite auprès de la Ville pour participer à leur financement.

| Bailleur | Adresse | Prix de revient prévisionnel IDF | Subvention Ville IDF | Prix de revient prévisionnel AQS | Subvention Ville AQS | Total subvention |
|---------------|-----------------------------|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------|------------------|
| Paris Habitat | 2 rue Broussais | 132 345 € | 39 704 € | / | / | 39 704 € |
| Paris Habitat | 2-14 rue du Général Humbert | 1 123 331 € | 561 665 € | 152 716 € | 45 815 € | 607 480 € |
| TOTAL | | 1 255 676 € | 601 369 € | 152 716 € | 45 815 € | 647 184 € |

Je vous propose en conséquence d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement des programmes précités, d'accorder à Paris Habitat les montants maximum de subvention indiqués dans le tableau précédent, pour un montant total de 647 184 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris